

*Ordonnance Souveraine n° 4.588 du 18 novembre 2013 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Olivier JUDE, Commandant de Police,  
Stéphane GIORGETTI, Commandant de Police,  
Michel RAGAZZONI, Capitaine de Police,  
Alphonse CIVILETTI, Capitaine de Police,  
Christian DURAND, Capitaine de Police,  
Francis MATTON, Lieutenant de Police,  
Thierry COLOMBET, Lieutenant de Police,  
Jean-François CARETTE, Lieutenant de Police,  
Stéphane CONVERTINI, Lieutenant de Police,

MM. Stéphane LORME, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Serge DAFFARA, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Franck LANCELIN, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Didier CATTIN, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Noël OLIVIERI, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
Eric ATTENOT, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Stéphane GIACOLETTO, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Thierry LA CASCIA, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Thierry MAISSEL, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Yann MAOUT, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Jean-Claude NOURY, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Patrick TORDOIR, Brigadier-chef de Police,  
Stéphane PREVOT-D'ARVILLE, Brigadier-chef de Police,  
Eric MABILON, Brigadier-chef de Police,  
Thierry AMET, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
Christian ROMANET, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
Philippe POIRIER, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Robert TURPIN, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
Pierre SCHOCKMEL, Brigadier de Police,  
Michel GAUTIER, Brigadier de Police,  
Serge GIET, ancien Brigadier de Police,

MM. Marc GAUCHE, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Lionel LAPOUZE, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Bruno LACHERE, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Daniel HOTTE, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Eric OTTO, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Gilles RUCKEBUSCH, Sous-brigadier de Police,  
 Jean-Pascal DOMINICI, Sous-brigadier de Police,  
 Claude TACCO, Sous-brigadier de Police,  
 Patrice MANON, Sous-brigadier de Police,  
 Philippe TOESCA, Sous-brigadier de Police,  
 Alain BINSINGER, Sous-brigadier de Police,  
 Bruno BOUERY, Sous-brigadier de Police,  
 Denis ZARLENGA, Agent de Police,  
 Orlando BERNARDI, Agent de Police,  
 Jean-Noël MONTGOBERT, Agent de Police,  
 Pascal GIMARD, Agent de Police,  
 Laurent COLLINET, Agent de Police,  
 Marcel PLANTIN, Agent de Police,  
 Frédéric LOTTIER, Agent de Police,  
 Hervé BURNOT, Agent de Police.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

MM. Rémy NOGUER, Lieutenant de Police,  
 Alain DEMBEK, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Jean-Sébastien BLANCHARD, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

MM. Jean-Marc FARCA, Brigadier-chef de Police,  
 Patrice GRIFFON, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Frédéric LACADEE, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Jean-Christophe COTTA, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Stéphane BUCAILLE, Brigadier de Police,  
 Christophe GERAY, Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Ludovic GUILLERMOU, Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Laurent FABRY, Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Régis VISTE, Carabinier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Lionel BALDINI, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 Sylvain DI MARIO, Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,  
 James ARSLAN, Sous-brigadier de Police,  
 Michel GUIPAUD, Carabinier de 2<sup>ème</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 Emmanuel MORAUX, Carabinier de 2<sup>ème</sup> Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
 José PELLEGRINI, Agent de Police,  
 Frédéric OLLIVAUD, Agent de Police,  
 Alain SIFFREDI, Agent de Police,  
 Alexandre BONDU, Agent de Police,  
 Franck PERRETIER, Agent de Police,  
 Stéphane BOLOGNA, Agent de Police,  
 Yann BERTAUX, Agent de Police.

## ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

- MM. Yannick RIZZI, Capitaine de Police,  
Fabien GERACE, Capitaine de Police,  
Mme Céline BERIO, Lieutenant de Police,  
MM. Bruno DE MARINO, Lieutenant de Police,  
Stéphane VIALE, Lieutenant de Police,  
Mme Mylène DARGENT, épouse GAMBARINI,  
Lieutenant de Police,  
MM. Jean-Marc DECAUNES, Major à la Compagnie  
des Sapeurs-pompiers,  
Jérôme MADONNA, Brigadier-chef de Police,  
Christophe BETTI, Brigadier-chef de Police,  
Laurent MARIGNANI, Brigadier de Police,  
Grégory TCHOLAKIAN, Agent de Police,  
Mlle Carole SABATINI, Agent de Police,  
M. Sébastien JEANNE, Agent de Police,  
Mlle Virginie MALJAK, Agent de Police,  
MM. Zoran GROZDANIC, Agent de Police,  
Emmanuel GIRARDIN, Agent de Police,  
Zoltan SANDOR, Agent de Police,  
Xavier ENAULT, Agent de Police,  
Arnaud MAIFFRET, Agent de Police,  
William PLAZIS, Agent de Police,  
Rodolphe BOUQUET, Agent de Police,  
Eric LORANO, Agent de Police,  
Olivier OUMAILIA, Agent de Police,  
Bruno ROBBI, Agent de Police,  
Jean-Marc FERAUD, Agent de Police.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille treize.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

---